



Madame Sonia PENIGUEL,
Déléguée Sociale de l'UDSP 35
À
Mesdames et messieurs
les président e s d'amicales

Mordelles, le 7 août 2026

Objet : partenariat avec les boulangeries-pâtisseries

Chers Collègues,

Le département du 35 compte, à ce jour, 110 orphelins de sapeurs-pompiers, (1 785 au niveau national) bénéficiant du soutien de l'ODP (Œuvre des Pupilles Orphelins et Fonds d'entraide des Sapeurs-Pompiers de France). Chaque année, grâce à vos différents dons et les nombreuses animations organisées par les Amicales et associations, nous pouvons remettre un chèque conséquent à l'ODP.

Notre Union Départementale, sous l'égide du GUDSO (Groupement des Unions Départementales des Sapeurs-Pompiers de l'Ouest) souhaite faire un partenariat avec les différents boulangers-pâtisseries de notre département. Un partenariat est signé entre le GUDSO et l'ODP pour l'ensemble des Unions de l'Ouest et donc pour toutes les Amicales.

Ce partenariat a pour objectif de collecter des fonds pour l'ODP par le biais d'une opération que nous pourrions appeler : « Galettes des Rois pour l'ODP ». Le principe : pour chaque galette achetée, 1€ est reversé à l'ODP.

Tous les acteurs sont gagnants : un, la collecte est conséquente, 500 à 1000€ par boulangerie en moyenne ; deux, la publicité, organisée autour de cette action, fait augmenter sensiblement, le chiffre d'affaires de la boulangerie partenaire durant la période allant du 1er au 31 janvier. Beaucoup d'associations et de personnes privilégient l'achat de galettes des rois pour l'ODP.

Je vous invite donc à prendre contact dès à présent avec votre vos boulangers-pâtisseries, afin de leur expliquer notre objectif.

Peut-être ne privilégier qu'une boulangerie par commune, ou par quartier pour les grandes villes, desservies par votre centre de secours. Le but est de couvrir tout le département.

Je vous laisse toute liberté de manœuvre. Il faut bien expliquer aux boulangers l'intérêt de l'opération.

Des affiches 1 boulanger / 1 pompier, réalisées par le GUDSO vous seront remises pour être apposées chez les artisans pour ceux qui n'auraient pas été contactés par notre partenaire.

Vous trouverez, ci-joint, une fiche « Partenariat » à compléter et à retourner à l'Union, si possible, fin novembre.

Je vous laisse le soin de faire de la publicité dès le mois novembre au niveau local (affiches – bulletin municipal – près des associations parents des écoles - associations sportives - un flyer avec le calendrier – page Facebook...), ainsi que de décorer les vitrines des magasins concernés.

Comptant sur votre participation active, et restant à votre écoute, recevez, chers Collègues, mes amicales salutations.



Madame Sonia PENIGUEL,
Déléguée Sociale de l'UDSP 35